Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261111-202611046-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la mairie, située 1, place de la mairie à Saint-Marcel, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 04/11/2026
Date d'affichage : 04/11/2026
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme BOQUET Charlène

Absents excusés : M. BACHELOT Guillaume, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme BROHAN Nicole

Mme BROHAN Nicole a donné pouvoir à Mme DANO Marine

A été nommée secrétaire : Mme BOQUET Charlène

2026-11-046 : REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 1ER JANVIER 2027

Monsieur le maire, propose aux membres du conseil municipal de définir les tarifs des concessions, cavurnes et de fixer la redevance pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir applicables à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de maintenir les tarifs à compter du 1er janvier 2027 comme suit :
La fourniture par la commune d'un caveau vertical de 2 places à 1 200 € et l'acquisition de la concession pour une durée de 30 ans à 300 € ; soit un total de 1 500 €.
Le renouvellement ou la reprise des concessions pour une durée de 30 ans à 300 €.
La fourniture par la commune d'une cavurne à 200 € et l'acquisition de la concession pour une durée de 30 ans à 150 € ; soit un total de 350 €.
Le renouvellement des concessions de cavurnes pour une durée de 30 ans à 150 €.
La dispersion des cendres au jardin du souvenir avec la fourniture d'une plaque gravée à 100 €.

En mairie, le 12 novembre 2026
Le maire,
Ludovic BOULO